

Législature 2020-2025

Délibération N° 980

Séance du Conseil municipal du **17 septembre 2024**

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL «AFJ RHÔNE-SUD» - AUGMENTATION DU CAPITAL DE DOTATION – CRÉDIT DE CHF 27'390.00

Vu la création du Groupement intercommunal AFJ-Rhône-Sud au 1^{er} janvier 2013 répondant à la volonté des communes de Bernex, Confignon, Lancy et Onex de coordonner l'accueil familial de jour de façon concertée,

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre u, et 51 à 60,

Vu l'augmentation du budget du groupement entre 2019 et 2025, à capital de dotation égal,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

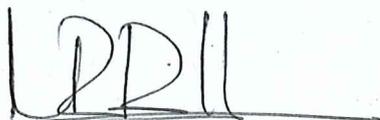
le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 17 oui, 0 non et 0 abstention sur 17 CM présents

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 27'390.00 destiné à l'augmentation de la dotation confignonnaise du Groupement intercommunal «AFJ Rhône-Sud».
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. De donner les pouvoirs nécessaires au Conseil administratif pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Bernex, Lancy et Onex.



La Présidente : Nicole ROEHRICH



La Vice-Présidente : Floriane SCHMIDT